

03/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2018

Présents :

Côme AGOSTINI, Catherine BLANC, Alain CHATRIOT, Mathieu FERRY, Théo GUÉRET, Amine HAFIDI, Samuel KHALIFA (départ à 10h20), Jeanne LAZARUS, Adèle LEPOUTRE, Vincent MARTIGNY (arrivée à 8h45 et départ à 10h25), Nicolas METZGER, Vincent MORANDI, Lina PIZZI, Karoline POSTEL-VINAY, Marion STERN, Maguelone VIVES.

Absents ou excusés

Loïc AZOULAY (Procuration à Jeanne LAZARUS), Florent BONAVENTURE (procuration à Vincent MORANDI), Olivier DUHAMEL, Grégoire ÉTRILLARD, Manuelle FRANCK (procuration à Nicolas METZGER), Béatrice GILLES (procuration à Nicolas METZGER), François HEILBRONN (procuration à Samuel KHALIFA), François HOULLIER (procuration à Vincent MARTIGNY), Marc LAZAR, Romaric LAZERGES, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Vincent MARTIGNY), Florence MÉAUX, Marie RASSAT (procuration à Catherine BLANC), Arnaud ROBINET (procuration à Samuel KHALIFA), François-Joseph RUGGIU (procuration à Jeanne LAZARUS).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur de Paris
Eva BELLINGHAUSEN	responsable pédagogique à l'Ecole du management et de l'innovation
Sana De COURCELLES	directrice exécutive de l'Ecole d'Affaires Publiques
Marie-Laure DJELIC	co-doyenne de l'École du management et de l'innovation
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Olivier GUILLET	directeur exécutif de l'Ecole du management et de l'innovation
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Paolo MODUGNO	chargé de mission à la Direction des affaires internationales
Andreas ROESSNER	chargé de la vie étudiante
Eleonora RUSSO	responsable pédagogique à l'Ecole d'affaires publiques
Kate VIVIAN	directrice adjointe de la Direction des affaires internationales
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Election de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant du Conseil	3
II. Présentation d'un double diplôme avec l'Université de Bocconi	5
III. Projet de création d'un master en « Marketing : New Luxury & Art de Vivre », Ecole du management et de l'innovation	8
IV. Proposition d'un nouveau nom pour le master « Marketing et études », Ecole du management et de l'innovation	12
V. Projet de certificat professionnel pour les réfugiés	12
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 janvier et du 13 février 2018	16
VII. Echange d'informations sur des questions diverses	16

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2018**

La séance est ouverte à 8 h 36 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de vous retrouver et d'accueillir les nouveaux élus étudiants et doctorants qui nous rejoignent aujourd'hui. Avant d'aborder l'ordre du jour, nous allons faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Je suis le Président du Conseil de l'Institut, élu au sein du collège des chargés d'enseignement. J'enseigne l'économie à l'École d'Affaires Publiques (EAP), en master et en préparation aux concours administratifs.

Samuel KHALIFA

Je suis élu en qualité de chargé d'enseignement. J'enseigne les langues.

Vincent MORANDI

Je suis élu pour le collège des salariés de Sciences Po, et je suis secrétaire général à la direction scientifique.

Alain CHATRIOT

Je suis professeur d'histoire contemporaine, et je suis suppléant d'Emmanuel LAZEGA, aujourd'hui absent, car il enseigne.

Jeanne LAZARUS

Je suis chargée de recherche en sociologie, et je suis vice-présidente pour les enseignants de ce Conseil.

Catherine BLANC

Je suis la responsable pédagogique du master « Organisations et management des ressources humaines », et je suis élue sur une liste CGT pour les salariés.

Adèle LEPOUTRE

Je suis représentante pour Solidaires étudiantes.

Lina PIZZI

Je suis représentante pour NOVA, et je suis suppléante d'Elvire POMEAU.

Côme AGOSTINI

Je suis étudiant en troisième année et représentant NOVA.

Mathieu FERRY

Je suis le suppléant de Gaëlle LARRIEU pour les doctorants.

Marion STERN

Je suis élue UNEF, et je suis étudiante en deuxième année.

Théo GUÉRET

Je suis élu UNEF, et je suis étudiant en première année.

Maguelone VIVES

Je suis élue UNEF, et je suis étudiante en deuxième année.

Amine HAFIDI

Je suis élu étudiant pour l'UNI.

Karoline POSTEL-VINAY

Je suis élue pour la faculté permanente et je suis directrice de recherche au Centre de Relations Internationales.

Nelly ANTOINE

Je représente Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris.

Nicolas METZGER

À mes côtés se trouvent les représentants de l'administration, que vous connaissez déjà très bien. Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous pour les deux prochaines années, qui correspondent à la durée de votre mandat. Nous vous félicitons pour votre élection et espérons pouvoir travailler aussi constructivement avec vous qu'avec vos prédécesseurs, qui s'étaient illustrés par leur investissement au sein de ce Conseil.

Avant de commencer, je souhaite également féliciter Frédéric MION, qui a été officiellement reconduit pour cinq années, jusqu'au 27 mars 2023, en tant que directeur de l'IEP, par décret du Président de la République en date du 13 mars 2018. Ce décret fait suite à notre réunion du 13 février 2018, au cours de laquelle nous avons formellement proposé sa candidature.

Nous allons désormais aborder l'ordre du jour qui comporte sept points : 1. L'élection de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant de notre Conseil ; 2. La présentation d'un double-diplôme entre l'EAP et l'Université Bocconi ; 3. La création d'un nouveau master en « Marketing : New Luxury & Art de vivre » à l'École du Management et de l'Innovation (EMI) ; 4. Le changement de nom du master « Marketing et études » de l'EMI ; 5. La création d'un certificat professionnel pour les réfugiés que nous accueillons ; 6. L'adoption des procès-verbaux de nos séances du 23 janvier et du 13 février 2018. 7. Éventuellement, nous aborderons des questions diverses.

I. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE ETUDIANTE OU DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL

a) Présentation

Nicolas METZGER

Je vous rappelle que l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut est appelé à voter pour l'élection de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant. J'ai reçu, par voie électronique, la candidature de Monsieur Theo GUÉRET. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Monsieur GUÉRET, je vous cède la parole pour une présentation de votre candidature. Je vous remercie de ne pas lancer à ce stade de débat sur les événements des derniers jours. Nous pourrions les évoquer ultérieurement lors de cette réunion.

Theo GUÉRET

Nous ne sommes pas certains que ce soit le lieu pour revenir sur les événements de la semaine dernière. Nous allons davantage nous concentrer sur ma candidature. Comme indiqué dans le courrier électronique transmis à tous et à toutes, l'UNEF est le syndicat majoritaire, qui a réussi à rester majoritaire lors des dernières élections, avec quatre sièges. Comme mis en évidence dans l'introduction, vous avez réalisé un travail de qualité avec les précédents élus. Nous nous engageons à poursuivre ce travail et cette construction avec vous, dans le but de représenter et de défendre les intérêts de tous les étudiants et de toutes les étudiantes.

À ce titre, nous avons distingué trois axes principaux.

- La réforme des frais d'inscriptions. Il s'agit d'une mesure défendue par l'UNEF depuis longtemps, et qui aura pour but de faire de l'IEP un endroit plus juste, où tout le monde pourra étudier dans les meilleures conditions.
- Veiller à ce que la mise en place de l'Artillerie, en 2021, permette également une meilleure condition des études pour tous et toutes.

- La santé des étudiants et des étudiantes. Il s'agit de la lutte contre les problèmes mentaux et la dépression, ainsi que les discriminations de tout genre : sexistes ; racistes ; LGBT ; homophobes, etc.

Nous souhaitons également travailler avec les doctorants et les doctorantes qui nous ont alertés sur un certain nombre de difficultés.

De plus, nous souhaitons continuer ce travail de qualité des élus UNEF durant les deux années précédentes de mandature, et nous sommes impatients de travailler avec vous.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, j'ouvre à présent le débat pour celles et ceux qui souhaitent poser des questions à Monsieur GUÉRET.

b) Questions et observations

Karoline POSTEL-VINAY

Je vous remercie pour cette présentation. Comment comptez-vous représenter les étudiants internationaux, qui représentent presque 50 % de la communauté étudiante ? Comment travaillez-vous ? Vous êtes un syndicat français.

Theo GUÉRET

Nous avons vocation à défendre tous les étudiants et toutes les étudiantes. Nous disposons d'une messagerie électronique et un compte Facebook ouvert à tous et à toutes. Les étudiants internationaux peuvent ainsi nous alerter sur leurs difficultés. Nous nous engageons à faire remonter lesdites difficultés, ou à les résoudre à notre échelle. Nous nous engageons réellement à défendre, dans la mesure du possible, et aussi bien que nous le pouvons tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiants internationaux.

Karoline POSTEL-VINAY

Disposez-vous de canaux pour entrer en communication avec eux ? Très souvent, ils ne parlent qu'en anglais. Disposez-vous de moyens spécifiques pour les atteindre ?

Theo GUÉRET

Concernant les moyens spécifiques, je ne dispose pas d'information en ce sens. Néanmoins, nous tentons de réaliser une communication bilingue. Durant les élections, nous distribuions des tracts en français et en anglais, dans le but d'inclure les étudiants internationaux, et qu'ils ne se sentent pas exclus de la vie de l'IEP. Nous tentons de les inclure au maximum. Encore une fois, nous écouterons leurs doléances afin de les satisfaire au mieux.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces précisions. En l'absence d'autres remarques, nous allons passer au vote.

c) Vote

Madame GASMI procède à la distribution des enveloppes en raison du caractère secret du vote, puis énonce les procurations.

Les procurations se détaillent comme suit.

- Mme RASSAT donne procuration à Mme BLANC.
- M. BONAVENTURE donne procuration à M. MORANDI.
- Mmes FRANCK et GILLES donnent procuration à M. METZGER.
- MM. HEILBRONN et ROBINET donnent procuration à M. KHALIFA.
- MM. RUGGIU et AZOULAI donnent procuration à Mme LAZARUS.
- Mme LEMARDELEY et M. HOULLIER donnent procuration à M. MARTIGNY.

Nombre de votants : 26.

Résultat du vote : 18 pour et 8 bulletins blancs.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris désigne Theo GUÉRET en qualité de vice-président du Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris.

Applaudissements.

Nicolas METZGER

Monsieur GUÉRET, je vous félicite, vous aurez désormais le plaisir de participer à nos réunions de Bureau et nous serons très heureux de vous y accueillir.

II. PRÉSENTATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'UNIVERSITE DE BOCCONI

a) Présentation

Kate VIVIAN

Je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour vous présenter ce nouveau double diplôme entre Sciences Po, et plus particulièrement l'École d'Affaires publiques, avec l'Université de Bocconi. Je vous propose une brève présentation, car il me semble que vous avez d'ores et déjà en votre possession des documents, et cela nous permettra de laisser du temps aux questions. Sana De COURCELLES, directrice exécutive de l'École d'Affaires publiques, et moi-même serons ravies de répondre à vos questions.

Ce nouveau double diplôme entre Sciences Po et Bocconi s'inscrit particulièrement bien dans la politique internationale de Sciences, car il permet de compléter et de renforcer un partenariat déjà riche et fructueux entre les deux institutions, et ce à plusieurs niveaux. Ce diplôme permet de renforcer ce partenariat d'excellence et stratégique pour l'École d'Affaires Publiques. Il permettra aux étudiants qui seront admis à suivre un cursus d'excellence, avec deux approches complémentaires. Pour l'Université de Bocconi, cette approche est plutôt quantitative et aux outils quantitatifs en matière d'analyse des politiques publiques, et l'École d'Affaires Publiques, au sein de son master en politique publique ou de son master en affaires européennes, ce diplôme sera complété avec une expertise parmi les 12 spécialisations existantes.

Ce nouveau programme suit également parfaitement les canons habituels en matière de double diplôme. En premier lieu, il s'agit d'une admission conjointe grâce à une décision conjointe des deux institutions. Elle répond aux critères des deux universités. En second lieu, l'étudiante doit passer une année au sein de chacune de ces deux universités. Enfin, la diplomation répond parfaitement aux critères et aux obligations de scolarité des deux institutions. Cette diplomation a lieu une fois les obligations remplies d'une part et d'autre.

Ce diplôme comprend une particularité. La première année passée à Bocconi, pour une raison claire de cohérence, liée aux outils quantitatifs de la première année qui doivent logiquement être traités en première année, afin de permettre une progression pédagogique naturelle en la matière.

Concernant le calendrier proposé relatif à la mise en œuvre de ce double diplôme, nous souhaitons accueillir pour une année pilote, comme il est d'usage de le faire, une quinzaine d'étudiants dès la rentrée 2019 au sein de l'Université de Bocconi, pour une arrivée à Sciences Po en septembre 2020.

Nous serons ravies de répondre à vos questions. Merci encore de nous accueillir.

b) Questions et observations

Jeanne LAZARUS

J'ai une remarque générale sur la part réservée aux quantitatifs en première année. Le quantitatif ne me semble pas un problème, mais le fait qu'il ne soit pas assorti de sciences sociales est étonnant. De plus, quand vous dites qu'il faut commencer pédagogiquement par les outils quantitatifs, je n'en suis pas forcément certaine, car nous pourrions aussi pédagogiquement commencer par des questions de sciences sociales, et une fois cette formation délivrée, nous pourrions proposer l'apprentissage des outils quantitatifs. Je trouve que ce master d'affaires publiques a réellement une connotation très économiste,

donnant l'impression qu'il s'agit de l'économie appliquée aux affaires publiques, plutôt que l'inverse. Or, c'est un peu gênant que ce le soit à ce point.

Samuel KHALIFA

J'aimerais une précision relative aux critères d'éligibilité en matière de niveau de langue, aussi bien pour l'anglais que d'autres langues au niveau des B1 ou des B2.

Maguelone VIVES

Nous nous interrogeons particulièrement sur la double inscription à Bocconi et à Sciences Po. Nous pensons qu'il s'agit de démarches administratives supplémentaires qui pourraient être évitées pour les étudiants et les étudiantes. De plus, nous sommes surtout interpellés par les frais de scolarité de l'université de Bocconi qui sont exorbitants. De surcroît, des frais supplémentaires sont mentionnés. Nous n'avons pas réellement d'indications sur le montant de ces frais supplémentaires.

En outre, le filet de présentation des masters de l'Université de Bocconi est très complet, mais celui de Sciences Po manque pour nous, d'éléments concrets. Je rejoins les propos de Jeanne LAZARUS relatifs aux sciences sociales. Ce master semble effectivement avoir une vision très économiste, et qu'il manque peut-être d'une ouverture pluridisciplinaire notamment en matière de sciences sociales.

Nicolas METZGER

J'ajoute une question de mise en perspective. Monsieur le Directeur, lors de notre précédente réunion, vous avez présenté votre projet pour les cinq années à venir : on y retrouvait l'idée d'approfondir les relations de Sciences Po avec un certain nombre d'institutions comme l'Université Bocconi ou la London School of Economics (LSE), dans la perspective de constituer l'alliance pan-européenne que j'appelle de mes vœux depuis deux ans. Vous déjeuniez, juste après notre réunion, avec la présidente de la LSE. Pourriez-vous nous rappeler les démarches entreprises pour constituer cette alliance en sciences sociales et remettre ce double diplôme en perspective ? Je laisse d'abord Madame VIVIAN et Madame DE COURCELLES répondre aux précédentes questions.

Sana De COURCELLES

Concernant la maquette pédagogique, elle a été construite et conçue sur les quatre semestres, car il y a deux semestres à Bocconi et deux semestres à Sciences Po. Bien évidemment, la part des sciences sociales est présente, car il s'agit avant tout, dans les deux cas, d'un lien avec les politiques publiques, et les questions humaines et sociales ne sont pas étrangères dans les quatre semestres de ce master. Au sein de l'Université de Bocconi, il est vrai qu'il existe cette partie quantitative d'analyse et d'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de leur marque de fabrique qu'ils souhaitent mettre en évidence sur leur lieu avec les politiques publiques, et c'est la raison pour laquelle, il me paraissait intéressant que les étudiants puissent en bénéficier au premier semestre. Cependant, ils suivront également des cours de droit de relations internationales et de sciences sociales y compris au sein de l'université de Bocconi.

S'agissant de Sciences Po, ce sont des maquettes standards dans les logiques de double diplôme. Les étudiants bénéficient de l'une des 12 spécialités délivrées à l'École d'Affaires Publiques, au sein de laquelle des cours de sciences sociales sont systématiquement dispensés. Bien évidemment, l'ensemble des électifs ne sont pas étrangers à ces matières.

In fine, nous étions intéressés par l'idée de tirer le meilleur parti des quatre semestres de l'ensemble de notre formation proposée à Bocconi et à Sciences Po. Il est vrai que la dynamique quantitative est aujourd'hui fortement mise en exergue, et elle est très intéressante pour nos étudiants à Bocconi, mais cela ne concerne que deux enseignements de la première année à Bocconi.

Paolo MODUGNO

Nous avons proposé ce système qui peut sembler complexe de double inscription, car leur première année commence à l'Université Bocconi, et il est nécessaire que les étudiants s'inscrivent à l'Université Bocconi. Néanmoins, nous souhaitons conserver la main sur les dossiers, y compris en matière de statistiques des étudiants. Pour nous assurer la disposition de ces statistiques, nous avons proposé ce système, mais nous allons organiser tous les aménagements, afin que les démarches soient les plus simples pour les étudiants. Il s'agit d'un point sur lequel nous veillons réellement.

Concernant la maîtrise de l'anglais, c'est bien évidemment le niveau C1 pour les deux institutions, avec des tests classiques acceptés.

Je me permets également d'intervenir à propos des frais de scolarité et des bourses. L'Université Bocconi ne dispose pas d'un système de paliers tel qu'il existe à Sciences Po. L'ensemble des étudiants payent le même montant, mais il existe des bourses. Elles sont ouvertes à tous les étudiants sans aucune discrimination de nationalité, et ces bourses entrent dans le système italien d'aide à l'étude. L'argent provient de la région Lombardie, puis est géré par l'université Bocconi selon les critères sociaux et d'excellence académique. La bourse est attribuée sur critères sociaux, mais pour conserver la bourse, il est nécessaire d'obtenir de bons résultats pendant la scolarité. En outre, nous tentons d'aider les étudiants dans leur parcours, dans leur recherche, par exemple, de stages. Il convient de prendre en considération le fait que l'Université de la Bocconi a un Service Carrières qui est très efficace pour les étudiants, et qui permet de réaliser des conventions de stages pendant un an et demi après la diplomation. Il s'agit d'un avantage important pour les étudiants.

Cornelia WOLL

J'aimerais apporter un complément aux propos de Paolo MUDONIO. Il est vrai que la double inscription est une question statistique, mais ce n'est pas la motivation principale. Nous savons bien que la double saisie est lourde pour les étudiants, mais nous souhaitons faciliter le travail des équipes administratives. Après une année passée à l'Université de Bocconi, si nous n'avions pas la double inscription réalisée par les étudiants lorsqu'ils sont candidats, le transfert de l'étudiant serait alors saisi à la main par les équipes administratives, afin de récupérer l'ensemble des informations relatives à l'étudiant. Cette tâche peut être très lourde à réaliser à partir d'un certain volume d'étudiants. Nous savons bien que cette tâche est lourde, et nous aimerions vous éviter cela dans l'avenir. En conséquence, nous travaillons à un transfert des données par le système des admissions de l'Université de la Bocconi, mais nous ne sommes pas encore capables de réaliser ce service.

Frédéric MION

Merci pour votre question, Monsieur le Président. Celle-ci fait référence à une idée figurant dans le projet présenté devant ce Conseil. Cette idée consiste à imaginer une alliance européenne — en premier lieu, et extraeuropéenne dans un second temps — d'institutions, qui comme la nôtre, ont fait le choix d'une spécialisation dans les sciences humaines et sociales, à un moment où de nombreuses institutions universitaires françaises, notamment dans le cadre des regroupements universitaires, se dirigent davantage vers des modèles d'universités alliant l'ensemble des disciplines et des matières.

Cette proposition a trouvé un écho très favorable auprès de plusieurs présidents d'universités ou d'établissements nous ressemblant. De plus, le recteur de l'université de Mannheim, université forte dans nos disciplines, a pris l'initiative de solliciter un certain nombre d'entre nous en vue d'une première réunion, qui pourrait se tenir à Mannheim dans les semaines à venir. Nous sommes aux prémices de cette discussion, mais elle témoigne d'un intérêt partagé par de nombreuses institutions nous ressemblant pour aller dans le sens que je préconise.

Nicolas METZGER

Il s'agit d'une affaire à suivre. Je me réjouis que les choses avancent relativement vite sur cette question, qui est à mes yeux, primordiale. Elle permettrait de constituer un champion européen des sciences sociales. Dans le contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur, ce n'est pas vain. En l'absence d'autres remarques ou questions, nous allons passer au vote.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Je vous informe que le CVEF ne s'est pas prononcé sur ce point, puisqu'il s'agit d'une ratification d'accord. Nous allons voter à main levée, ce qui correspond à notre pratique habituelle lorsqu'il ne s'agit pas d'une question individuelle et que personne ne sollicite un vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 26.

Résultat du vote : 21 pour et 5 abstentions.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris donne un avis favorable à l'accord de double diplôme avec l'Université Bocconi.

III. PROJET DE CREATION D'UN MASTER EN « MARKETING : NEW LUXURY & ART DE VIVRE » - ECOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

Nicolas METZGER

Nous remercions et saluons l'École d'Affaires Publiques et la Direction des affaires internationales et européennes (DAIE). Les troisième et quatrième points de l'ordre du jour concernent l'École du Management et de l'Innovation (EMI).

Nous allons d'abord commencer par examiner le projet de création d'un nouveau master en « Marketing : New Luxury & Art de vivre ». J'accueille Madame DJELIC, doyenne de l'École du Management et de l'Innovation, et Monsieur GUILLET, directeur exécutif, qui viennent nous rejoindre.

a) Présentation

Marie-Laure DJELIC

Bonjour à tous et à toutes. Nous sommes en réalité trois, car accompagnés d'Éva BELLINGHAUSEN qui est la responsable pédagogique de ce master. Nous avons travaillé très étroitement à la constitution du projet. Ce master s'inscrit entièrement dans la ligne du projet de l'école dans son ensemble, et ce dans deux dimensions. Tout d'abord, il s'inscrit dans l'internationalisation des programmes de l'école. À la création de l'école, une des promesses, sous suggestion du Comité de préfiguration, consistait à développer une offre qui s'articulerait pour moitié en français et en anglais.

L'objectif consiste à proposer une version française et anglaise de chacun de nos programmes. Jusqu'à présent, en marketing, nous n'avons qu'un programme en français. C'est pourquoi nous avons travaillé depuis un an au développement d'un programme en marketing, en anglais, mais nous avons rapidement décidé de ne pas aller dans la direction d'une copie du programme existant. Nous avons choisi de réfléchir à un positionnement différent pour ce programme. Trois raisons principales expliquent la choix d'un positionnement sur le Luxe. Tout d'abord, nous avons déjà, à l'intérieur du programme en français, un Track Luxe qui fonctionnait extrêmement bien. Nous constatons la réelle demande des étudiants pour ces thématiques. De plus, nous sommes à Paris et en France, et nous savons qu'un nombre important d'entreprises sont intéressées par la perspective de travailler avec nous sur un tel sujet. Enfin, il s'agit d'un secteur qui est en profonde mutation dans deux directions intéressantes : la transformation liée au digital est déjà bien avancée ; la transformation liée aux questions de responsabilité et durabilité qui sont au cœur du projet de notre école est en émergence.

Nous avons pensé que c'était de la responsabilité de l'école, dans le cadre de son projet initial et de la responsabilité de Sciences Po, d'accompagner l'industrie dans cette évolution, et en particulier dans l'évolution relative à la responsabilité et à la durabilité d'un secteur, et ce à tous les niveaux de la chaîne de valeur : sourcing ; production ; distribution. Des questions se posent sur ces dimensions. Il existe aussi une transformation de la clientèle sur les produits de luxe en regard d'exigences de production responsable. Nous voyons cela comme une belle opportunité pour nous d'affirmer l'identité de l'école et de Sciences Po en l'intégrant dans ce secteur, pour l'aider à mener cette transformation, en produisant de futurs managers du luxe responsables.

Ce programme sera un programme en deux ans pour des candidats sans pré-requis. Ce programme est ouvert aux étudiants du Collège, ainsi qu'aux étudiants français et internationaux.

b) Questions et observations

Marion STERN

Nous avons plusieurs questions relatives notamment à l'implication des entreprises privées dans la maquette pédagogique et dans le financement. Nous aimerions des garanties sur l'indépendance de la maquette, afin d'éviter tout impact important.

Nous avons relevé qu'un voyage d'études est obligatoire prévu à Milan, voire à New York et à Londres. Nous tenons à remarquer qu'il s'agit de frais importants pour les étudiants, et nous aimerions un engagement relatif à une prise en charge des frais.

En outre, nous regrettons la légèreté de la maquette pédagogique. Nous n'avons que très peu d'informations relatives aux cours.

Nicolas METZGER

Je pense que la réponse à votre question sur le voyage d'études se trouve à la page 15 de la note de présentation du projet : il est prévu un partenariat de 20 000 euros dans la rubrique « Autres ressources » du budget. J'en déduis que l'idée consiste bien à trouver un partenaire qui finance ce voyage et non de faire supporter des frais supplémentaires aux étudiants.

Adèle LEPOUTRE

Vous évoquez une volonté officielle de réfléchir aux enjeux environnementaux et de durabilité. Ce faisant, nous nous étonnons que la maquette pédagogique ne propose qu'un unique cours abordant ces problématiques.

Nous nous permettons également d'émettre des doutes à propos des critères éthiques portés par les partenaires privés tel que LVMH.

De plus, le budget soulève plusieurs interrogations. Dans les ressources, il est indiqué 400 000 € de frais de scolarité pour 25 étudiants, soit 16 000 € par étudiant. Comptez-vous recruter uniquement des étudiants qui payent le maximum de frais de scolarité ? Nous observons également 20 000 € dans les autres ressources, en lien avec un partenariat de voyage d'études. Nous nous interrogeons sur la provenance de cette somme. Enfin, 23 000 € seraient dédiés en frais de fonctionnement. Nous aimerions un détail de ces frais.

Nous rejoignons également le point soulevé par l'UNEF à propos de la place des entreprises dans ce master, car le document fait référence à des entreprises partenaires qui travaillent déjà avec l'École de Management et de l'Innovation : L'Oréal, LVMH, etc. Nous aimerions une précision sur la notion de partenariat qui semble vaste et floue.

Vincent MARTIGNY

J'ai plusieurs remarques avec ce master avec lequel je ne suis pas totalement à l'aise, je préfère le dire. Je ne vois pas dans la présentation ou dans la maquette ce qui distingue Sciences Po de ce qui est proposé ailleurs.

Je ne suis pas opposé à l'idée que Sciences Po aille vers des terrains qui ne sont pas historiquement les siens, mais notre esprit analytique, caractérisant Sciences Po, doit être mis en évidence. En l'espèce, je n'en vois aucune trace. Je ne comprends pas la différence entre un master effectué à l'HEC, à l'École française de la Mode ou du Luxe, et celui proposé pour Sciences Po. Ce faisant, je ne suis pas convaincu par la maquette pédagogique. De surcroît, le titre pourrait être plus conforme aux formations dispensées au sein de Sciences Po. Je n'ai pas de titre à suggérer, mais ce master me pose réellement des difficultés. J'ai lu attentivement votre note, et je ne conteste pas, encore une fois, l'idée de faire un master sur ces problématiques, qui semblent tout à fait compréhensibles et légitimes. Il est évident que d'anciens élèves de Sciences Po évoluent dans de nombreuses industries du luxe. À ce titre, vouloir les former est une bonne idée. Néanmoins, les former à quoi ? Comment ? Pour faire dire quoi de cette industrie ?

Encore une fois, je ne dis pas qu'il faudrait simplement proposer des cours expliquant le contraire de ce que vont faire les personnes intégrées dans ce genre d'industries, mais cette industrie ne manque pas d'enjeux éthiques, et elle pose de vraies questions sur les rapports de force et de pouvoir. La politique est aussi l'école de pouvoir... néanmoins, il me semble n'en voir aucune trace que ce soit en sociologie ou en sciences politiques.

Je ne conteste pas que ce master soit appliqué, mais un travail reste encore à fournir dans sa formulation. Par ailleurs, je m'interroge à propos du solde prévisionnel en coût complet d'au moins 50 000 €. Pourriez-vous développer votre stratégie afin que ce master ne soit pas trop onéreux pour Sciences Po, dans l'hypothèse où il ne rapportera rien à cette institution ?

Nicolas METZGER

Le premier point que vous soulevez est tout à fait légitime. Je me suis permis de poser la même question à Madame DJELIC en réunion de Bureau. Je pense qu'avec l'École de Management et de l'Innovation, nous devons systématiquement avoir le réflexe de nous poser la question suivante : en quoi se distingue-t-elle d'une *Business School* classique ?

Jeanne LAZARUS

Je rejoins Vincent MARTIGNY à propos du titre de ce programme. J'avais soulevé cette question en réunion de Bureau. Je pense réellement que ce titre doit être réfléchi, car ce titre donne l'impression

d'être dans du marketing « premier degré ». Il n'intégrerait pas la question de la construction sociale du rapport à l'art de vivre et de la culture. J'envisage ce titre comme un signal problématique.

Marie-Laure DJELIC

Je vais tenter d'être synthétique sur les différentes questions, car certaines se rejoignent.

Concernant la présence des entreprises et leur implication, nos partenariats sont ceux qui existent déjà à l'École du Management et de l'Innovation et dans le reste de Sciences Po. Nous souhaitons, et j'espère que nous sommes d'accord autour de cette table, que nos étudiants trouvent un emploi. Il s'agit là d'un objectif fort pour nous et d'une réelle responsabilité. C'est pourquoi nous travaillons de manière étroite avec les entreprises pour fournir des stages, des césures et des emplois. Notre première définition du partenariat avec les entreprises est bien celui-là, c'est-à-dire que les entreprises partenaires ont confiance en nos compétences pédagogiques, et vont ouvrir leurs portes à nos étudiants.

En outre, le partenariat est envisagé en matière de financement du voyage, car il est hors de question de demander aux étudiants de financer ledit voyage, et nous n'organiserons pas le voyage à si nous n'avons pas de partenaire financier.

Par ailleurs, il est important, au sein de ce master, comme pour les autres masters de l'École du Management et de l'Innovation, d'organiser des visites au sein des entreprises, afin de comprendre leur fonctionnement. Cette démarche vise également à aider les étudiants à trouver l'entreprise qui leur plaira, et au sein de laquelle ils pourront s'épanouir. *In fine*, rien n'est nouveau. Des intervenants d'entreprises seront intégrés dans la maquette, mais à partir de notre définition de la maquette. Cette démarche n'est pas différente de ce qui se passe pour les autres programmes.

À propos des frais de scolarité et des 400 000 €, ils correspondent à la somme des deux années du Master.

Concernant le positionnement, il se veut très différencié et différenciant. Nous pouvons discuter du titre, mais c'est un master marketing et avec le titre nous faisons nous même un peu de marketing. Sciences Po fait du management, et ce depuis très longtemps. Nous produisons de futurs décideurs et des professionnels du monde privé. Ils représentent plus de 75 % des étudiants. Nous l'assumons, mais sur la base de nos valeurs et de notre ADN, c'est-à-dire une forte inscription dans les sciences sociales, et nous allons véritablement insister sur cette inscription.

Relativement à la maquette, elle est en cours de construction, et nous ne connaissons pas encore les noms des professeurs et enseignants. Nous avons encore une année pour construire la maquette, mais nous intégrons cette dimension sociologique, politique et culturelle dès le début. En effet, les cours de sciences sociales du S1 incluent 24 heures d'histoire et de sociologie du luxe et de la mode en France et en Europe, ainsi qu'une déclinaison dans d'autres pays pour les semestres suivants. Ces cours seront critiques à propos du luxe, de ses rapports sociaux, politiques, et de sa construction ou non d'un rapport de domination. De surcroît, l'identité forte de l'école et de Sciences Po dans le monde des écoles de management passe par la préoccupation pour la responsabilité et la durabilité. Nous désirons que l'ensemble de nos enseignements intègrent ces dimensions. Aujourd'hui, la véritable révolution consiste à inscrire ces questions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et ne pas se contenter d'une réflexion sur un cours d'éthique ou de RSE dans un coin de la maquette. Nous désirons que les professeurs intègrent ces dimensions sur le *sourcing*, la logistique, et la finance. Il s'agit d'un travail à mener qui consiste à identifier les individus qui vont pouvoir enseigner ces différents thèmes de cette manière. Nous travaillons avec des consultants qui analysent cette révolution de la responsabilité et de la durabilité dans le secteur, et ils nous aident à identifier les personnes qui pourraient intervenir dans cette direction. Il s'agit d'un travail d'orfèvre sur lequel nous travaillons tous les trois de manière très étroite.

Olivier GUILLET

Je me permets d'ajouter qu'il s'agit d'un travail que nous savons réaliser à l'École du Management et de l'Innovation, et que nous avons d'ores et déjà réussi à faire dans d'autres programmes à l'instar du master Innovation et Transformation numérique, au sein duquel nous avons réalisé ce travail d'orfèvre, qui a consisté à identifier des intervenants. Les intitulés pouvaient laisser penser qu'ils sont quasiment technologiques, mais nous ne pouvons pas contester la capacité de ces intervenants à apporter un esprit critique, voire polémique sur ces sujets. En conséquence, nous avons déjà incarné ce travail dans quasiment tous les autres masters de l'école.

Marie-Laure DJELIC

Nous projetons de faire en sorte que tous les masters s'inscrivent dans cette démarche. Ce master commence par une page blanche, et cela facilite notre travail.

Concernant le titre, encore une fois, le *New Luxury* est un terme utilisé pour évoquer cette double révolution digitale et responsabilité-durabilité dans le luxe. Ce terme est compris par les acteurs. En effet, le luxe d'aujourd'hui n'est plus le luxe d'hier. Nous avons choisi ce titre synthétique pour faire référence à cette révolution. À propos de l'Art de Vivre, il s'agit d'un débat qui a été mené. J'avoue que je ne suis pas totalement convaincue par ce terme.

Vincent MARTIGNY

Ce terme doit faire l'objet d'une vigilance. Nous pensons toujours que nous faisons un master vers le public international, et c'est évident que ce public n'est pas choqué par ces termes. Néanmoins, les maquettes peuvent être observées par des personnes en France. Un master art de vivre laisse supposer qu'il s'agit du ministère de l'intelligence, version Jack LANG... j'attire votre attention sur le titre. Vous savez comment cela marche, le titre est lu, puis les personnes ne vont pas regarder la maquette pour savoir s'ils ont recruté des intervenants critiques. J'interviens par souci de préserver votre initiative. Ce n'est pas *New Luxury* qui m'a choqué, mais bien l'Art de Vivre.

Olivier GUILLET

Nous voulions exprimer, à travers l'Art de Vivre, la dimension culturelle, et le travail que nous allons réaliser sur le plan sociologique, qui est relativement différenciant de la démarche des *Business School*. Elles ne travaillent pas le luxe en profondeur à travers le prisme de la responsabilité. Elles réalisent du *Green Washing* et incluent un ou deux en cours en responsabilité, puis s'en lavent les mains. La question de la culture est une de nos forces au sein de Sciences Po. Nous disposons des moyens d'offrir à nos étudiants la capacité de comprendre en profondeur les ressorts sociologiques et culturels du luxe. Ce terme a été choisi, mais il n'est certainement pas parfait. Néanmoins, si vous avez des idées, nous les prendrons en compte.

Vincent MARTIGNY

Vous devriez réaliser des consultations à l'instar de certaines écoles qui effectuent des consultations à propos des titres. Le mieux pour trouver des solutions consiste à consulter des personnes qui ne sont pas dans votre école, et qui peuvent être sensibles au titre.

Karoline POSTEL-VINAY

J'aimerais que nous n'oublions pas le « H » de SHS, c'est-à-dire sciences humaines et sociales. Sciences Po n'est pas que de la sociologie et de la science politique, mais aussi l'histoire, la philosophie, etc.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cet échange. Nous allons désormais passer au vote à main levée. Hier, le CVEF a examiné cette question : il a approuvé la création de ce nouveau master par 8 voix favorables, 3 contre et 5 abstentions.

c) *Vote*

Nombre de votants : 26.

Résultat du vote : 15 pour, 5 contre et 6 abstentions.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris donne un avis favorable à la création d'un master en « Marketing : New Luxury & Art de Vivre » à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

IV. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LE MASTER « MARKETING ET ETUDES », ECOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

Nicolas METZGER

Il semblerait que l'École du Management et de l'Innovation ait développé une compétence dans le changement de nom des masters... On nous propose de renommer le master « Marketing et études » en master « Marketing » afin d'identifier encore plus simplement le contenu de la formation proposée.

Éva BELLINGHAUSEN

Il ne s'agit pas réellement d'un changement de nom, mais il s'agit d'un raccourcissement du nom du master qui s'intitulait « Marketing et études » à cause de son histoire. Dans le temps, les études étaient quasiment le seul moyen de connaître les usages et les opinions des clients ainsi que des usagers. Les études représentaient un champ d'études très important dans le master. Désormais, le numérique a fait évoluer le monde, et nous avons mille manières de connaître les usagers, les convictions, et les prises de paroles des clients et des usagers. Cela peut être, par exemple, la veille sur les réseaux, ou les DATA. Les études sont un peu moins présentes au sein de ce master, mais les études sur les données, sur la veille sur les réseaux, etc. sont beaucoup plus conséquentes. *In fine*, ce raccourcissement traduit une évolution de la maquette, des usagers, mais aussi des débouchés. De plus en plus d'étudiants se dirigent vers le numérique, et de moins en plus d'étudiants se dirigent vers les études. Néanmoins, le secteur des études a adopté des techniques numériques. Ce raccourcissement vise à traduire la réalité de la maquette et des débouchés. De plus, un titre plus court est plus compréhensible à l'international. Merci.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation succincte. Ce changement de nom a été approuvé à l'unanimité par le CVEF. Il semble que cette initiative soit plus consensuelle que la précédente. En l'absence de remarques, nous allons procéder au vote.

Nombre de votants : 26.

Résultat du vote : 26 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris donne un avis favorable et unanime au changement de nom du master « Marketing et études » en « Marketing ».

V. PROJET DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL POUR LES REFUGIES

Nicolas METZGER

Sciences Po développe depuis deux années, en partenariat avec l'association *Wintegreat*, un programme d'accueil de réfugiés. Le projet de certificat professionnel que nous allons examiner vise à donner davantage de substance académique à cet accueil.

a) Présentation

Cornelia WOLL

Il s'agit là d'une proposition à l'issue de notre engagement depuis 8 mars 2016 en faveur des populations réfugiées. Nous avons créé, depuis deux années, un programme intitulé *Welcome Refugees* visant à renforcer la maîtrise des langues notamment le français. Il est ouvert à des réfugiés pour bénéficier d'un accès à l'enseignement supérieur, mais surtout mettre à niveau leurs compétences linguistiques. Ce programme se base sur la coordination proposée par une association étudiante *Wintegreat*, qui réalise une grande partie du recrutement de la coordination, puis nous travaillons avec des coaches, mentors et des buddies, afin de permettre aux étudiants de mieux se repérer, et de les accompagner et les orienter vers les choix qui sont les leurs en regard de leur parcours et profil. Ils peuvent poursuivre leurs études ou s'insérer dans le milieu professionnel. Certains étudiants étaient dentistes, artistes ou médecins. Les profils peuvent être très éloignés de Sciences Po, et nous avons tenté de les accompagner vers un

parcours réalisable en France ou au sein d'autres établissements, à la suite de ce renforcement linguistique.

Nous avons également souhaité les accompagner pour ceux qui souhaitent intégrer Sciences Po, au sein d'un cursus existant en premier ou deuxième cycle. C'est le cas, cette année, pour sept étudiants. Trois étudiants ont été accueillis au sein du Collège universitaire, et quatre étudiants ont été accueillis au niveau master notamment à PSIA. Il s'agit d'un travail que nous avons mis en œuvre en travaillant lors des admissions spécifiques sur leurs dossiers, parfois plus incomplets qu'habituellement, mais qui ont l'ambition de leur ouvrir nos parcours habituels à l'instar des autres étudiants. Cela implique un certain investissement de leur part, et de nombreuses difficultés, car ce sont des cursus très denses.

Nous avons constaté qu'il s'agit d'une très bonne solution pour certains étudiants, que nous souhaitons poursuivre, mais pour d'autres étudiants, en réalité, il s'agit d'un parcours du combattant parfois difficile, et surtout pas tout à fait en phase avec leur ambition. Tel est le cas pour les étudiants intégrés au sein du Collège universitaire, qui propose une formation généraliste en sciences humaines et sociales, qui est relativement exigeante, avec une logique de poursuite d'études au niveau master, et non d'une orientation vers l'insertion professionnelle.

Or, certains étudiants réfugiés n'ont parfois ni l'envie ni un grand intérêt à réaliser cinq années d'études. Ils souhaitent avant tout avoir une expérience universitaire pour mieux les orienter et les insérer. Dans cet objectif, nous avons constaté qu'il manquait un parcours qui permet d'accompagner leur souhait en allégeant la maquette très généraliste, comprenant un certain nombre d'obstacles à la réussite, mais en ajoutant des compétences et des ateliers, par exemple, d'insertion professionnelle, de présentation à l'écrit ou à l'oral, et préprofessionnel. Ce sont des services que nous proposons aux étudiants au niveau master par Sciences Po Carrières, mais qui ne sont pas encore inclus de la même manière pour les étudiants du Collège universitaire, alors qu'ils sont extrêmement importants pour les étudiants réfugiés. L'idée est ainsi de proposer un parcours alternatif pour les étudiants qui le souhaitent, et qui seront plus aptes à le réussir. Ce parcours est un certificat professionnel. Il s'agit d'une formation qui s'adosse sur une partie de la formation du Collège universitaire, mais qui se complète en deux années, et qui ne donne pas le diplôme de premier cycle du Collège universitaire. Néanmoins, il donne un certificat qui porte la marque Sciences Po représentant un grand atout pour leur insertion professionnelle, et nous allons accompagner l'équipe pédagogique de ce programme, afin de permettre à des étudiants réfugiés de trouver une issue dans le marché du travail en France.

Vous avez pris connaissance de la maquette et d'autres détails dans la note. Je serais ravie de répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Théo GUÉRET

Merci pour cette présentation. Nous avons quelques interrogations par rapport à la manière d'accéder à ce diplôme, car le statut de réfugié est nécessaire, mais ce statut est complexe à obtenir. De plus, il existe des critères de niveau de langue en français qui peut être un frein à l'accès à ce diplôme. De surcroît, ce diplôme s'obtient en deux années. Quelle sera sa valeur face à une licence qui s'effectue sur trois années, dans une perspective d'insertion dans le monde du travail ou de poursuite des études ? Est-ce que ce diplôme va rivaliser avec une licence ?

Adèle LEPOUTRE

Dans le même sens, par rapport à la sélection à l'entrée, nous signalons qu'il n'existe pas uniquement le statut de réfugié. Il existe aussi la protection subsidiaire qui est le statut accordé pour deux années et non 10 ans. Est-ce que ce diplôme s'applique aux personnes bénéficiant de la protection subsidiaire ? Ne serait-il pas possible de se contenter d'un récépissé de dépôt de demande d'asile délivré par la préfecture indiquant que la procédure a commencé ? Ce document vaut carte d'identité. Concernant l'hébergement, il est précisé dans le document que les migrants exilés, lorsqu'ils réalisent leur demande d'asile, disposent de places en centre d'hébergement. Or, ce n'est pas le cas de tous les réfugiés. De nombreux réfugiés n'en bénéficient pas. De plus, ces centres sont précaires et situés en périphérie, et ce ne sont pas de bonnes conditions pour être dans un environnement de travail, surtout pour ces jeunes qui ont des parcours très complexes. Nous constatons que ce diplôme est destiné à une promotion de 20 étudiants. Ne serait-il pas possible de réserver au CROUS 20 chambres universitaires, et de mettre en place ce qui est prévu Place des Fêtes ? Des étudiants intègrent une résidence à bas coût.

Nous nous interrogeons sur le fait de créer un parcours séparé, et nous nous interrogeons sur la valeur de ce certificat, au même titre que l'UNEF. Qu'est-ce qui empêche de donner à ce certificat un statut de licence ? Quel est le débouché de ce certificat ? Pourront-ils poursuivre en master ? S'ils veulent continuer leurs études à Sciences Po, devront-ils se réinscrire au Collège universitaire ?

Vincent MARTIGNY

Il s'agit d'une initiative très positive qui fait honneur à Sciences Po. D'autres institutions entreprennent une telle démarche, qui est très fidèle au projet de fondation de Sciences Po. Je ne peux pas réellement juger de la capacité d'accessibilité. Nous pouvons souhaiter que ce certificat soit le plus ouvert possible, car ces étudiants sont fragiles socialement. À ce titre, j'ai pris connaissance de l'existence d'un préprogramme qui se nomme « Vivre en France », et je voulais insister sur le fait qu'il est complexe de suivre des enseignements de sciences sociales, s'ils ne sont pas accompagnés de management interculturel, pour des personnes dont l'un des enjeux est de pouvoir comprendre des codes, complexes à appréhender. J'insiste sur cette dimension importante, pas toujours évaluée en France, contrairement à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Il s'agit d'une dimension fondamentale de la plupart des programmes destinés à une population étrangère, y compris pour des étudiants en échange, et qui ne sont pas des réfugiés. Nous devons insister sur ce point. De plus, comment envisagez-vous le destin de jeunes étudiants qui obtiennent ce certificat ? Peuvent-ils poursuivre en master 1 à Sciences Po ? Avons-nous des partenariats pour permettre une insertion professionnelle ?

Amine HAFIDI

Il est prévu de demander une reconnaissance de ce certificat pour les étudiants. Comment Sciences Po entend-elle réussir cette procédure ? Concernant le budget, il est prévu un solde prévisionnel en coût complet négatif de 110 900 €. Quelles sont les propositions ou les idées faisant l'objet d'une réflexion relative à ce problème éventuel de coût ?

Samuel KHALIFA

Je trouve ce projet de certification tel un marchepied très juste, et je m'interroge sur les langues. Ayant été pendant un peu plus d'un an mentor pour certains de ces réfugiés à *Wintegreat*, mais aussi pour d'autres associations, le français langue étrangère recouvre plusieurs besoins, aussi bien par rapport à l'apprentissage académique, au quotidien que l'aspect interculturel. Nous pourrions davantage parler de français de spécialité.

De plus, l'anglais est optionnel, et cela pose question quant à leur demande et leur projection académique ou professionnelle. Enfin, nous ne pouvons éviter la question de l'accompagnement psychologique en raison d'une professionnalisation et d'une plongée dans le cadre institutionnel qu'est Sciences Po.

Jeanne LAZARUS

Il s'agit d'une très bonne initiative. Est-ce uniquement des étudiants de moins de 26 ans ? Quand tu évoquais des médecins, par exemple, ils ont sans doute plus de 26 ans. J'ai compris grâce à la note que cet âge est fonction des critères d'éligibilité des bourses du CROUS, mais pourrions-nous trouver d'autres bourses, peut-être offertes par Sciences Po, dans le cas d'étudiants plus âgés ?

Concernant le programme *Welcome Refugees*, je n'ai pas compris si tous les étudiants qui étudieront en vue d'acquérir ce certificat doivent suivre ce programme, ou s'ils peuvent candidater directement.

Je reviens sur notre discussion commencée au bureau, je pense qu'il pourrait être intéressant que l'équipe pédagogique autour de ce certificat regarde également *Welcome Refugees*, et que les deux soient davantage liés et coordonnés, d'autant plus s'ils doivent suivre ce programme en amont de leur candidature pour le certificat.

Nicolas METZGER

Avant de céder la parole à Madame WOLL, je souhaite également saluer cette belle initiative qui prolonge l'engagement de Sciences Po en faveur de l'accueil des réfugiés. Évidemment, tout n'est pas parfait dans cette maquette, mais l'accueil des réfugiés n'est pas une science exacte. Nous nous améliorons au fil des ans en corrigeant les anomalies et difficultés rencontrées les années précédentes. Vous l'avez toutes et tous indiqué : de nombreuses questions connexes doivent être traitées. Sciences Po ne peut pas résoudre à elle seule tous les problèmes, mais au fur et à mesure que nos programmes s'affirment et se pérennisent, un écosystème se forme, des partenariats avec d'autres institutions et

associations se mettent en place. Vous constaterez d'ailleurs que le budget repose à hauteur de 400 000 € sur des partenariats. Nous devons être patients et construire les choses pas à pas, même si nos questions nous invitent à aller de l'avant en permanence. Je pense que ce certificat constitue déjà une très belle initiative en complément du programme *Welcome Refugees*. Tout reste encore à construire, il n'y a pas d'exigence de résultat sur un programme qui n'existe pas encore ! Je laisse à présent Madame WOLL répondre aux questions soulevées.

Cornelia WOLL

Je vous remercie tous pour toutes vos questions, votre soutien et votre intérêt pour ce programme. Je vais regrouper les questions, parce qu'elles se rejoignent souvent.

Ce programme constitue un des éléments que nous proposons pour des étudiants réfugiés. Ce programme s'ajoute à d'autres mesures d'ores et déjà mises en place.

Concernant l'âge, en l'espèce, il s'agit d'une formation qui s'inscrit dans un premier cycle. Nous avons accueilli et nous continuons à accueillir, dans l'ensemble de nos programmes, des réfugiés qui ont déjà une formation initiale. Un médecin n'a pas besoin d'un premier cycle... dans certains cas, il dispose déjà d'un doctorat. Ces étudiants se trouvent dans notre formation au niveau master, et ce dispositif présenté aujourd'hui n'est pas à disposition de ces derniers.

En l'espèce, il s'agit réellement de proposer un certificat en formation initiale pour des personnes qui n'ont pas encore reçu une formation initiale, ou qui ont interrompu leur formation initiale ailleurs, et pour qui la formation initiale du Collège universitaire constitue une étape trop ambitieuse et éloignée de leurs besoins. Nous pouvons envisager qu'un certain nombre d'étudiants postulant en premier cycle, pour suivre un master et un doctorant, à l'instar des autres étudiants à Sciences Po, mais nous souhaitons également disposer d'une option constituée d'un premier cycle à Sciences Po, avec nos moyens, mais qui n'est pas nécessairement le parcours classique, afin qu'ils obtiennent un certificat plus concret et plus rapide, en deux années, mais ce n'est pas une licence. Néanmoins, nous pouvons orienter les étudiants désireux d'intégrer une licence à Sciences Po ou dans les établissements partenaires. Ce certificat s'ajoute à l'offre *Welcome Refugees* qui reste bien évidemment en place, et qui peut être une étape en amont ou pas. La plupart des étudiants peuvent passer par ce programme, et c'est souvent le lieu de rencontre avec l'établissement, qui leur permet de mieux comprendre et de s'orienter vers les autres opportunités. De plus, ce programme constitue pour nous une remise à niveau de langue. Vous vous interrogez sur le prérequis nécessaire en français, mais c'est simplement pour qu'ils puissent s'insérer dans le marché de l'emploi en France. Le niveau de langue trouve une partie de sa réponse dans ce programme, et l'autre se trouve dans le certificat, orienté vers l'insertion professionnelle.

Concernant les statuts, ce certificat s'adresse aux étudiants ayant obtenu le statut de réfugié. Nous savons que cette procédure peut être longue. Vous avez peut-être assisté, si vous êtes en deuxième année du Collège universitaire, à la leçon inaugurale réalisée par l'OFPRA, qui travaille sur la réduction des délais de traitement à trois mois, mais nous ignorons si le délai d'attente sera réduit. Dans tous les cas, cet objectif est extrêmement important pour eux, et nous souhaitons qu'ils y parviennent, car de notre côté, le fait d'accueillir des étudiants en formation qui sont des demandeurs d'asile, crée un cercle, en cas de non-obtention de la demande d'asile, relativement complexe à gérer pour eux et nous, en matière de logement et de statut. Pour nous, il est important que le statut de réfugié soit acquis. Néanmoins, nous savons combien la situation de ces personnes est complexe.

S'agissant du logement, toute l'offre de Sciences Po peut éventuellement être mise à disposition pour ces cas plus particuliers. Comme vous le savez, le logement est compliqué à Paris, et nous avons besoin de travailler avec le parc existant, mais nous allons réaliser les démarches tendant vers une reconnaissance du CROUS pour agrandir cette offre, et nous allons travailler avec nos partenaires pour ce même objectif.

À propos du suivi psychologique, notre pôle santé est également ouvert à des étudiants inscrits dans ce certificat, et cela sera sans doute utile. Nous avons compris que le système mis en place par *Welcome Refugees* est d'une très grande utilité pour des étudiants inscrits dans ce programme, c'est-à-dire un système de coachs et de mentors. Ce sont souvent les étudiants eux-mêmes qui accompagnent, et qui peuvent donner un cadre à la vie et à la scolarité de leurs camarades. C'est l'occasion d'un premier échange avec un répondant, et nous disposons également, grâce à notre partenariat avec INALCO, d'un programme à destination des réfugiés. Ils disposent d'une grande expertise sur l'accompagnement psychologique des réfugiés, et nous allons nous appuyer sur leurs compétences en la matière.

Samuel KHALIFA

Dans quelle langue est réalisé le suivi psychologique ?

Cornelia WOLL

Au sein de l'INALCO, ce suivi est, je pense, réalisé en cinq langues, beaucoup en arabe, mais cela dépend du besoin. Une question linguistique peut être très particulière en fonction de la personne.

Samuel KHALIFA

Merci.

Frédéric MION

Il faut garder en tête que les futurs candidats à ce certificat font déjà l'objet d'une grande quantité de dispositifs de soutien, d'accompagnement et d'encadrement du milieu associatif, et notamment de la part d'associations avec lesquelles nous sommes déjà liées telles que SINGA et *Wintegreat*. S'agissant du logement, de la santé ou d'apprentissage linguistique et d'intégration culturelle, nous ne sommes pas les seuls acteurs à intervenir auprès d'eux. Fort heureusement, le concours de l'ensemble de ces bonnes volontés, ou de ces efforts accomplis pour eux, dessinent souvent des parcours d'accompagnement très individualisés. Ils sont très suivis et accompagnés, et Sciences Po n'a pas nécessairement réponse à tous les problèmes évoqués, et que Cornelia WOLL vient de traiter, mais nous sommes un élément d'un dispositif beaucoup plus large. Cela vaut également pour la question de l'insertion professionnelle. Naturellement, cette insertion sera favorisée par le fait que de nombreux partenaires ou mécènes s'intéressent à ce programme, et sont disposés à la soutenir, mais ils s'y intéressent aussi au titre de leurs propres obligations de responsabilité sociale pour leurs recrutements futurs. C'est pourquoi ils s'intéressent tout particulièrement à ce vivier de jeunes talents.

Je vous prie de m'excuser, comme annoncé, je dois quitter cette réunion en vue d'un rendez-vous avec le président de la région Normandie.

b) Vote

Nicolas METZGER

Nous vous remercions de nous avoir accompagnés jusqu'ici. Je mets ce projet de certificat professionnel aux voix. Le CVEF s'est prononcé favorablement par 13 voix pour et trois abstentions.

Nombre de votants : 26.

Résultat du vote : 24 pour et 2 abstentions.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris donne un avis favorable à la création d'un certificat professionnel pour jeunes réfugiés.

VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 23 JANVIER ET DU 13 FEVRIER 2018

Ce point est reporté à une prochaine séance.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Il y a quelques sujets que je souhaiterais aborder avec vous mais je vois de nombreuses mains se lever. Nous allons donc commencer par vos questions.

Maguelone VIVES

Je tenais simplement à vous signaler qu'un des élus UNEF est actuellement en suspension de scolarité survenue après son élection. Il s'avère que son titulaire est en troisième année en Espagne. Ce faisant, il ne peut pas venir siéger, et nous avons établi un dialogue continu avec l'administration pour savoir s'il pouvait ou non siéger à ce conseil, et ce malgré sa suspension de scolarité. Nous avons appris hier qu'il

ne pouvait pas siéger. De surcroît, son titulaire ne peut pas venir pour le suppléer, et il était complexe pour obtenir une procuration. De facto, nous jugeons cette situation relativement dommageable pour la représentation étudiante de ne pouvoir être que trois, alors que quatre membres UNEF ont été élus par la communauté étudiante. C'est pourquoi nous demandons au conseil que le quatrième membre UNEF puisse siéger pendant sa suspension.

Nicolas METZGER

Madame WOLL m'entretenait de cette situation avant le début de notre réunion. Cet étudiant en suspension d'études se trouve placé « hors du cadre » étudiant, si vous me permettez l'expression. A ce titre, il ne peut statutairement pas siéger au sein de notre Conseil en qualité d'étudiant. Néanmoins, il aura la faculté de rejoindre le cadre étudiant à l'issue de sa suspension et pourra retrouver son siège. Cette situation se cumule mal avec le fait que son suppléant, Arthur MOINET, se trouve actuellement en Espagne. Il s'agit d'un mauvais concours de circonstances qui n'était pas prévu dans nos statuts.

Cornelia WOLL

Pour disposer de vos quatre votes, il est nécessaire que vous ayez la procuration de votre camarade qui est en Espagne.

Andreas ROESSNER

Je me permets d'apporter quelques éléments d'informations complémentaires. Quand l'UNEF dit que nous sommes dans un dialogue continu depuis des semaines, je pense que ce propos mérite d'être nuancé, parce que le dialogue n'est pas si contenu que cela avec la nouvelle équipe de l'UNEF. Il s'avère que le cas de Fabien LOUCHARD a été évoqué en rendez-vous avec la présidente de l'UNEF et moi-même, sachant que ce ne sont pas les étudiants qui ont attiré mon attention sur le changement de statut. En effet, j'ai initié le sujet. De plus, nous avons prévu d'évoquer de nouveau cette situation, mais l'UNEF n'est jamais revenue vers nous. Hier, nous avons croisé l'intéressé, et j'en ai profité pour lui confirmer les propos tenus. Je ne peux que vous inviter à renouer le dialogue continu auquel vous faites référence, par mail ou en personne. L'équipe de l'UNEF est relativement absente ces derniers temps, et j'entends que vous êtes très pris par l'occupation des locaux, mais cela ne devrait pas avoir un impact sur les affaires courantes. Je me tiens à votre disposition, mais encore faut-il que vous nous sollicitiez. Encore une fois, l'équipe de la DVE est là pour vous répondre.

Nicolas METZGER

Je ne vous connaissais pas si virulent, Monsieur ROESSNER, c'est un nouveau personnage que nous découvrons aujourd'hui ! Votre invitation au dialogue est bien entendue et j'imagine que cette volonté est partagée par l'UNEF. Je ne doute pas que les conditions sont réunies pour un dialogue fructueux à l'avenir.

Vincent MARTIGNY

Je trouve intéressant que l'on nous précise qu'une personne ne siège pas. Je m'étonne du fait que nous soyons si peu nombreux. Il s'agit d'une tendance qui s'aggrave avec le temps. Cela fait cinq ou six années que je suis en conseil de direction, et je n'ai jamais été confronté à une telle situation. Nous avons réformé les statuts, afin de prévoir un suppléant, mais je constate que des membres de ce conseil qui ne siègent pas, et qu'ils n'envoient même pas leur suppléant siéger. Je trouve cela totalement inacceptable ! Si cette situation devait perdurer, je propose, pour un certain nombre de cas, d'étudier la possibilité, offerte par nos statuts, d'exclure les membres du Conseil de l'Institut qui ne se rendent pas aux séances. La séance est un devoir. Nous nous sommes présentés à une élection ! Je n'évoque pas les personnalités extérieures, car il s'agit d'une situation particulière déjà évoquée dans les statuts. Nous avons déjà indiqué que le taux d'absentéisme serait conséquent. Nous pourrions obtenir d'elles une procuration permanente, mais je n'ai pas pu accepter autant de procurations, car nous sommes bloqués à deux. Trop de personnes étaient absentes. Je pense que les messages devraient être diffusés dans les différentes communautés que le Conseil de l'Institut se tient une fois par mois. Nous pouvons être absents une fois de temps en temps, cela arrive. Pour les étudiants, après deux absences de cours, ils sont exclus. Cette règle pourrait être appliquée au Conseil de l'Institut.

Nicolas METZGER

J'approuve votre remarque qui est tout à fait pertinente. Je précise d'ailleurs, Monsieur MARTIGNY, que je suis la seule personne dans cette salle à avoir assisté à toutes les séances depuis 2016. Et je confirme que c'est probablement la première fois que nous sommes aussi peu nombreux. Certes, la réunion d'aujourd'hui a été programmée pendant les vacances scolaires et nous subissons également les conséquences des grèves et perturbations dans les transports.

Dans des cas de force majeure de cette nature, il peut arriver d'être absent, ce n'est pas cela que nous devons nous reprocher. Le vrai problème est que la faculté de faire appel aux suppléants n'est pas bien utilisée. Je vous confirme également que nos statuts prévoient bien que le Conseil de l'Institut peut, après trois absences, se prononcer sur une démission forcée des personnalités nommées. Avant d'en arriver là, je vous propose d'envoyer un message électronique à l'ensemble du Conseil pour attirer l'attention de chacun sur ce sujet. Nous prendrons ensuite nos dispositions lors des prochaines séances, en fonction de l'évolution des choses. Ne soyons pas négatifs pour autant car les absences d'aujourd'hui nous apparaissent surtout flagrantes par effet de contraste : lorsque nous avons siégé à l'Hôtel de l'Artillerie le 23 janvier dernier, la salle était pleine à craquer puisque nos effectifs s'additionnaient à ceux CVEF, créant un effet de masse. De même, l'examen de la candidature de Frédéric MION, le 13 février 2018, avait attiré une grande majorité des membres du Conseil de l'Institut.

Je serai vigilant à ce que la salle ne se clairseme pas avec l'arrivée des beaux jours, une tendance que j'avais malheureusement constatée l'année dernière.

Jeanne LAZARUS

Concernant les procurations, je pense que nous devons discuter de la suppléance. Est-ce que le suppléant doit venir ponctuellement en raison de l'absence du titulaire ? Est-ce que le suppléant doit suppléer en cas de défaillance complète du titulaire ? Je ne suis pas certaine que tout le comprenne de la même manière le rôle du suppléant. Nous pourrions mener une discussion sur ce sujet lorsque nous serons plus nombreux, afin d'établir une règle collective.

Vincent MARTIGNY

Initialement, les statuts ont instauré la possibilité d'un suppléant pour éviter les absences. Dans le cas où un membre serait empêché de manière durable, cette instauration était une manière d'éviter l'absentéisme. Ponctuellement, le suppléant peut assister aux réunions. Encore une fois, si le suppléant n'est pas présent, une procuration doit être établie. De plus, nous n'avons pas de suppléants pour les personnalités extérieures.

Jeanne LAZARUS

La question porte sur le suivi et les titulaires doivent être régulièrement présents. En effet, un suppléant qui est présent une fois dans l'année n'est pas très intéressant pour la discussion collective.

Nicolas METZGER

Je vous propose d'envoyer un message électronique précisant les éléments mis en exergue. J'ajoute que le binôme titulaire-suppléant est censé fonctionner. Certains binômes se tiennent très bien informés. Il est de la responsabilité de chaque élu titulaire d'informer régulièrement son suppléant et de recueillir son avis. Je lance donc une double invitation à notre responsabilisation individuelle et collective.

Catherine BLANC

Je souhaite intervenir à la suite de la présentation des différents programmes proposés. Je crois déjà avoir abordé, lors de précédents conseils, de la question des comités stratégiques et des comités pédagogiques dans l'ensemble des écoles, et d'obtenir la liste des membres. De plus, lors de chaque présentation de nouveaux programmes structurants pour l'école, nous pourrions disposer d'un avis circonstancié de la position des différents comités sur ces programmes. Théoriquement, ces comités stratégiques incluent des académiques et des praticiens, et il serait intéressant de disposer d'avis plus formalisés. De surcroît, des étudiants font partie des comités pédagogiques. Ce faisant, nous pourrions obtenir leur avis. Enfin, la création des chaires devait être présentée, et ce sujet a été évoqué. Nous pourrions prendre connaissance du modèle économique ainsi que la structure de ces chaires au regard du comité de déontologie qui n'a toujours pas été créé.

Nicolas METZGER

Je vous reconnais une admirable constance sur cette question, constance qui me paraît fort légitime. S'agissant des comités pédagogiques, il me semble que le site Internet de chaque école en indique la liste des membres. Mais je dois vous avouer que je n'ai pas audité l'ensemble des sites pour m'en assurer. Si ce n'est pas le cas, je n'hésiterai pas à relayer toute demande à la Direction des études et de la scolarité, car cette information doit effectivement être accessible.

En revanche, à ma connaissance, il n'existe pas de compte-rendu analytique ou intégral des débats au sein des comités pédagogiques. Cependant, je ne doute pas qu'au sein des écoles, des notes sont produites pour résumer la teneur des débats. De même que nous avons demandé d'assortir systématiquement tout nouveau projet de création de maquette d'une présentation budgétaire, nous pouvons demander que soient joints les avis des comités pédagogiques.

Côme AGOSTINI

Nous tenons à nous exprimer sur l'occupation et le blocage connu par notre école la semaine passée. Nous regrettons amèrement son organisation qui a entamé le bon fonctionnement de notre institution durant trois jours. Nous regrettons également les conditions dans lesquelles se tiennent les autoproclamées Assemblées générales. Nous faisons l'effort de nous y rendre, mais nous y sommes menacés d'exclusion, méprisés et insultés. Néanmoins, nous ne nous contenterons pas d'une posture de dénonciation. Rien ne pourra nous faire dévier de notre volonté de dialogue et d'ouverture. La main est toujours tendue. Il en va de l'intérêt de notre institution.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui annoncer une initiative que nous avons prise, qui est une charte du dialogue. Nous proposons que ladite charte soit signée par chaque groupement d'étudiants représentatif, à chaque association reconnue, mais aussi à chaque étudiant et étudiante de notre école. Elle prévoit que les élus signataires soient contactés lorsque des revendications liées à Sciences Po sont portées par un groupe d'étudiants, afin qu'ils jouent un rôle de médiation avec l'administration, si celles-ci leur semblent légitimes. Dans ce cas, ils s'engageraient à en faire une justification publique, et en contrepartie, l'ensemble des signataires accepteraient de ne mener aucun blocage ni aucune occupation liée à des revendications attendantes à Sciences Po, dès lors que les négociations avec l'administration n'ont pas commencé. En cas d'échec des négociations ou d'outrepassèrent d'un délai raisonnable, par exemple, de sept jours, chacun prendrait alors ses responsabilités. Au sein de NOVA, nous garderions notre ligne de conduite, mais personne ne pourrait dire que le dialogue n'a pas eu lieu. Le texte de cette charte sera disponible dès ce soir sur Internet.

Enfin, et surtout, nous souhaitons directement nous adresser aux représentants de l'UNEF et de Solidaires étudiant, qui ont partagé le communiqué du collectif de Sciences Po en lutte à la suite de l'Assemblée générale qu'ils ont organisée. Je cite mot pour mot ce communiqué.

Estime que notre école sert de laboratoire aux politiques racistes, et qu'à cela s'ajoute de fortes violences racistes, sexistes, et de classes reproduites par l'institution, et contre lesquelles rien n'est fait.

Nous sommes parfaitement conscients des actes sexistes, racistes et homophobes commis au sein de notre école, mais ils sont également commis ailleurs. Nous les combattons et les dénonçons évidemment par principe, mais vos accusations portent sur notre institution, sur une politique raciste qui serait conduite par l'administration. Cette politique si elle était caractérisée serait d'une extrême gravité, et dans le cas contraire, vos accusations caractériseraient des diffamations indignes et insultantes pour notre institution. C'est pourquoi nous vous demandons solennellement devant ce conseil ce que vous entendez dans les termes de « politiques racistes ».

Nicolas METZGER

Je crois que Frédéric MION nous a quittés trop tôt ! Il aurait beaucoup apprécié cette demi-heure de débat. J'observe que notre Conseil se politise et j'entends également les appels unanimes au dialogue. Nous n'avons jamais entendu prononcer autant de fois le mot « dialogue » au cours de nos précédentes séances... J'espère que ces incantations seront suivies d'effet par l'ensemble des parties prenantes. Je vais donc laisser sa chance au dialogue en permettant aux intéressés, presque nommément visés, de répondre s'ils le souhaitent.

Théo GUÉRET

Comme déjà évoquées, les Assemblées générales sont ouvertes à tous les étudiants et toutes les étudiantes. Vous pouviez venir, notamment à celle ayant voté l'occupation, le premier soir, c'est-à-dire

mardi dernier. Dès lors, comment pouvez-vous permettre de critiquer alors que vous n'étiez pas présents ?

Par ailleurs, il faut bien différencier deux types d'assemblées générales : ouverte à tous ; de lutte qui n'est ouverte qu'aux personnes qui souhaitent lutter. Je n'ai pas le sentiment que vous vous opposez aux lois contre lesquelles nous luttons... à ce titre, pourquoi voudriez-vous participer à définir les cadres et critères de la lutte contre ses lois, dans la mesure où vous ne luttez pas contre ces dernières ?

Concernant le communiqué et la page de Sciences Po en lutte, nous refusons toute personnalisation et toute accapitation du mouvement par des associations ou des syndicats. Le communiqué a alors été rédigé par l'Assemblée générale souveraine, et Solidaires étudiant ainsi que l'UNEF, ou toute autre organisation, ne peut pas porter la responsabilité des propos.

S'agissant des politiques que vous avez dites racistes, et néolibérales. Pour cette dernière, cette notion est relativement claire et assumée. Pour la première, il n'existe pas de volonté de Sciences Po, et ce n'est pas ce qui a été dit. Sciences Po ne met pas en place une politique ouvertement raciste, mais ne met pas en place des cadres suffisants pour lutter contre un racisme *de facto* présent. C'est ce que nous voulions dénoncer. Sciences Po ne met pas suffisamment de cadres pour remédier efficacement au racisme.

Amine HAFIDI

Je souhaite intervenir suite aux propos de Côme AGOSTINI et de l'occupation dont Sciences Po a fait l'objet la semaine dernière. Le campus de Reims, depuis hier, fait l'objet d'une occupation de l'amphithéâtre principal. Nous sommes surpris, pour ne dire pas choqués, de cette occupation, ainsi qu'aux deux salles attribuées telles un espace de dialogue. Est-ce que ces salles sont attribuées pour un temps indéterminé ?

Nous remercions et nous saluons le travail de l'administration en permettant aux cours d'être réaffectés sur d'autres sites de Sciences Po, afin d'assurer le bon déroulement des cours durant ces trois journées. Néanmoins, quelles solutions peuvent être apportées, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent ? Quelles solutions sont envisageables, au-delà d'Assemblées générales et de situations de blocage, afin que les étudiants disposent, s'ils le souhaitent, d'une plateforme de discussions et de dialogue, sans pour autant que cela nuise à l'ensemble des étudiants ?

Au sein du campus de Reims, nous constatons que l'administration a annoncé que les cours se tiendront, même si l'amphithéâtre était inutilisable. N'est-ce pas paradoxal de recevoir un message électronique qui précise que les conditions de sécurité ne peuvent pas être assurées en raison de l'occupation d'un amphithéâtre, mais que les étudiants pourront tenter d'accéder à leurs cours ? De plus, le personnel du CROUS est parfois mis en difficulté. Des dépenses financières ont été engagées par Sciences Po pour embaucher des agents de sécurité qui ont travaillé nuit et jour. Monsieur ROESSNER, par exemple, a été présent pendant la nuit. De plus, deux salles ont été occupées, et nous pouvons nous interroger afin de savoir si le coût est supporté par les étudiants ou non, car ce sont bien eux qui payent les frais de scolarité. De ce postulat, la consommation d'électricité, d'Internet, etc. peut être considérée comme inacceptable pour certains étudiants qui étaient opposés à cette occupation. Cette occupation pose énormément de questions.

Jeanne LAZARUS

Je souhaite revenir sur ce communiqué. Vous dites que vous n'êtes pas individuellement ou syndicalement responsables, mais vous le défendez, et vous exprimez votre soutien à ce communiqué. Or, en ma qualité de représentante des enseignants de Sciences Po, le communiqué écrit bien que notre institution, de façon académique, reproduit une idéologie sexiste et raciste. Si tel est le cas, il s'agit d'une urgence à traiter, et cela devrait être en premier dans votre programme, mais ce n'est pas le cas... vous avez évoqué des frais d'inscription. C'est étonnant que vous soyez même encore prêt à payer le moindre frais pour cette institution... si c'est le cas, vous savez très bien que la faculté permanente ne le soutiendrait pas. Si la faculté permanente avait connaissance qu'un enseignant ou qu'un enseignement prône une idéologie raciste ou sexiste, il serait nécessaire de nous le signaler. De qui et de quoi parlez-vous ? Ce sont des accusations extrêmement graves, relativement insultantes à notre égard, que vous ne pouvez pas balayer d'un revers de la main.

Adèle LEPOUTRE

Tout d'abord, je souhaite revenir sur vos propos M. AGOSTINI expliquant que vous étiez menacés d'exclusion, méprisés, et insultés en Assemblée générale. Il ne me semblait pas que c'était le cas.

L'Assemblée générale tenue jeudi dernier était ouverte à tous. Un vote a été pris à 21 h 15, c'est-à-dire à un horaire non tardif, et la prolongation de l'occupation avait été votée. Ce faisant, je ne vois pas qui auraient été exclus et insultés.

De plus, je pense qu'il existe une incompréhension sur les termes employés. Nous n'utilisons pas les mêmes grilles de lecture et d'analyse politique. Pour nous, le racisme et le sexisme évoquent une structure dans la société.

Jeanne LAZARUS

Ce n'est pas ce qui est écrit !

Adèle LEPOUTRE

Pour nous, le racisme et le sexisme sont des structures d'oppression structurelles dans la société, et, à ce titre, aucun espace n'y échappe, y compris les espaces « de gauche ». Je ne sais pas si vous le savez, mais il existe de grandes remises en question de ces notions dans les milieux « de gauche ». Nous pensons qu'aucun espace n'y échappe, et Sciences Po n'y échappe pas.

Lorsque des cours vantent les pratiques d'exploitation des droits de l'homme dans les pays du Sud, quand des cours vantent les pratiques de totale expropriation dans les pays du Sud, nous pensons que cela participe à renforcer le système raciste ainsi que les pratiques néocoloniales et libérales de ces entreprises.

En outre, je ne souhaite pas réellement m'exprimer sur le racisme, car ce n'est pas ma fonction, et je ne le subis pas. Je vous invite à consulter les associations telles qu'Intersection qui pourront vous parler de la violence de race et de classe subie, dès la première année, et du peu d'accompagnement mis en place pour les étudiants issus de la procédure CEP. Concernant le sexisme, je vous invite à écouter de manière plus importante les associations féministes telles que GARCES, mais, pour nous, le sexisme à Sciences Po, ce sont les cas de viols en soirées BDE, ce sont les remarques sexistes en cours non sanctionnées, ce sont les cas de harcèlement par des professeurs ou des étudiants non sanctionnés, et qui sont délégitimés, car nous délégitimons toujours la parole des victimes. Nous ne n'affirmons pas que ces faits sont conscients, mais ils sont reproduits, et les mesures sont insuffisantes pour lutter contre ces phénomènes. Nous tentons de lutter à notre mesure.

Enfin, je me réjouis que l'UNI se mette à défendre le droit des travailleurs et des travailleuses ainsi que des étudiants boursiers, car cela faisait longtemps que nous les attendions sur ce point.

Nicolas METZGER

Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions. J'ai laissé chacun s'exprimer et écouté avec intérêt l'ensemble des revendications. Je souhaite apporter un certain nombre de précisions.

Tout d'abord, je suis très attaché à la diversité syndicale et politique au sein de notre communauté étudiante. J'entends et je respecte toutes les idées. Je suis heureux que chacun défende ses convictions. A mon sens, Sciences Po doit être une école de l'impertinence : si vous l'êtes entre vous, c'est déjà un très bon début.

Il existe cependant des questions que nous n'arriverons pas trancher, même pendant des heures de débats passionnés. Les questions de légitimité et de représentativité en démocratie sont aussi vieilles que la démocratie elle-même. C'est précisément ces questions que nous étudions à Sciences Po, dans le cadre de nos enseignements et de nos travaux de recherche : nous nous retrouvons donc confrontés à ces enjeux dans notre propre fonctionnement institutionnel et c'est une très bonne chose, autrement je m'inquiéteraient.

De la même manière, dans notre démocratie et dans notre système constitutionnel, quelle portée souhaitons donner au droit de grève et de manifester ? S'agit-il simplement de se promener dans la rue avec des banderoles ou est-ce que cela peut aller jusqu'au droit d'obstruer, pour davantage d'efficacité ? Cette question est également très difficile à trancher, car elle est consubstantielle au fonctionnement de notre démocratie.

Il est illusoire de prétendre trancher en quelques tirades ces vastes débats qui nous dépassent. En revanche, il est une chose que nous partageons et sur laquelle nous disposons des leviers d'action : nous incarnons Sciences Po et sommes dépositaires de son image. Il existe malheureusement au sein de notre institution des situations difficiles, par exemple en matière de harcèlement, qui sont presque inévitables dans un établissement de cette taille. Nous devons tout faire pour les prévenir, les identifier et apporter une réponse appropriée. J'ai d'ailleurs expressément demandé un bilan complet de notre politique de

lutte contre le harcèlement sexuel, car nous sommes loin d'être inactifs en la matière. Cependant, en dépit de tous nos efforts, nous ne pouvons pas tout prévenir : des problèmes finissent par se poser et nous les traitons.

En revanche, il est absolument faux de dire que Sciences Po a une attitude sexiste, raciste ou antisémite. C'est un dangereux raccourci. Les malheureuses situations qui peuvent se produire ne sont pas le fruit d'une politique délibérée, bien au contraire ! Nous sommes victimes de ces situations, qui ne reflètent en rien la volonté de Sciences Po et auxquelles nous devons répondre fermement. Dans un autre registre, moins dramatique, Sciences Po doit également apporter une réponse proportionnée lorsque des bâtiments sont bloqués. En l'espèce, l'administration a d'abord veillé à assurer la sécurité des personnes et des biens, puis s'est efforcée de trouver des solutions pour assurer un maximum de cours, car c'est notre mission. Les personnels de l'administration et les services de sécurité ont été fortement sollicités et je les remercie pour leur engagement.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'une situation non désirée se produit à Sciences Po, il est de notre responsabilité d'y répondre, mais nous ne devons pas confondre ces situations avec la volonté de Sciences Po. Notre Conseil est un lieu de débat et de dialogue et je vous invite à y être impertinents. Pour autant, nous devons bien mesurer la portée de nos propos car certains ne reflètent pas du tout la réalité. Il n'y a pas lieu de dégrader inutilement l'image de notre institution lorsque des propos ne sont pas fondés. Nous sommes collectivement responsables de Sciences Po : notre politique est bonne sur de nombreux aspects et, bien sûr, perfectible à beaucoup d'autres égards. Nous subissons déjà suffisamment de critiques : Sciences Po serait une école pour les riches, ce qui ne correspond plus à la réalité, nous le savons. Mais les postures politiques perdurent et il nous appartient d'être exemplaires pour faire mentir les critiques. Enfin, j'en appelle, à l'instar de Monsieur ROESSNER, Monsieur AGOSTINI ou Madame VIVES, au dialogue. Personne n'est fermé. Il existe des postures politiques que nous respectons. Il peut arriver qu'une université soit bloquée. Personnellement, je ne soutiens pas ces blocages, mais ce n'est ni la première fois ni la dernière fois qu'une situation de cette nature se produit. Ce n'est pas un drame. Cela représente un coût, comme vous l'avez souligné Monsieur HAFIDI, et cela dérange une partie des étudiants tandis que d'autres s'en réjouissent. C'est ainsi, c'est la vie politique, il faut composer avec et s'adapter. Dans tous les cas, nous devons veiller à préserver la possibilité du dialogue. Je pense que le débat est clos sur ce point, sinon nous pourrions le poursuivre en dehors de cette salle.

Avant de lever la séance, je souhaiterais vous annoncer une bonne nouvelle. Nous avons adopté la réforme de l'acte II du Collège universitaire, entrée en vigueur cette année, et la création d'un *Bachelor*. Je vous informe que, le 20 mars dernier, le CNESER a approuvé la reconnaissance du grade de licence pour notre *Bachelor*. Nous nous affirmons dans le paysage universitaire. Cela peut sembler n'être une formalité administrative, mais nous devons nous en féliciter et féliciter les équipes du Collège universitaire. Cette validation n'est pas systématique et l'École Polytechnique vient d'en faire les frais pour son propre *Bachelor*.

Je vous rappelle enfin que la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants se tiendra le 25 avril à 17 h pour les étudiants et le 26 avril à 9 h pour les enseignants tous collègues confondus.

Je vous remercie pour votre participation enthousiaste et vous convie à notre prochaine séance le mardi 22 mai à 8 h30 en ces lieux. Je vous souhaite une excellente semaine.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 33.